

# SEMENCES CANADA

## Aperçu de la documentation relative à la ratification

Sous réserve de l'approbation des membres, l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS), l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), l'Institut canadien des semences (ICS), l'Association canadienne des analystes de semences commerciales (AASCC) et la Canadian Plant Technology Agency (CPTA) fusionneront pour créer Semences Canada, l'organisation de semence de prochaine génération qui est **en devenir depuis près de cinq ans**.

Le présent document est votre guide sur la documentation relative à la ratification de Semences Canada. **UTILISEZ-LE COMME POINT DE DÉPART POUR VOUS RENSEIGNER AVANT DE VOTER.**

### Objectifs de Semences Canada

- ACCS · ACPS**  
i. Élaborer et fournir des services qui aident les intervenants du secteur des semences à demeurer concurrentiels dans les marchés nationaux et internationaux des semences de grande qualité.
- ACCS**  
ii. Défendre les intérêts du secteur des semences et lui faire profiter d'avantages réels par la collaboration, l'innovation, l'investissement continu et le commerce.
- ACPS · ICS**  
iii. Fournir des services efficaces, efficaces et rapides en matière de certification de semences, de contrôle de la qualité, d'approbation des technologies innovantes et d'élaboration et d'administration de normes de l'industrie et de protocoles d'évaluation.
- AASCC · ICS**  
iv. Augmenter l'efficacité, la compétence et les normes professionnelles de ses membres au moyen de programmes de développement professionnel complets et pertinents et par l'élaboration et l'administration de normes professionnelles.
- CPTA**  
v. Promouvoir, au Canada, un cadre concurrentiel en matière de protection de la propriété intellectuelle et de services aux membres.
- ACCS · ACPS**  
vi. Faciliter la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants du secteur des semences.
- ACCS · ACPS**  
vii. Entreprendre d'autres activités liées aux semences, aux chaînes de valeur des cultures et au secteur agroalimentaire au Canada.

Une voix forte et unie  
pour le secteur canadien  
des semences



Une structure simplifiée  
pour améliorer l'efficacité  
et viser un objectif commun

**RENSEIGNEZ-VOUS  
VOTEZ**

ET CONTRIBUEZ À DÉFINIR L'AVENIR DU  
SECTEUR DES SEMENCES DU CANADA

# STRUCTURE D'ADHÉSION

L'adhésion à Semences Canada sera volontaire et il y aura trois catégories de membres :



## MEMBRE COMMERCIAL DU SECTEUR DES SEMENCES

(avec droits de vote)

Entreprises (incluant les entreprises à propriétaire unique) dont les revenus proviennent principalement de la chaîne de valeur du secteur des semences.

### Cette catégorie comprend :

- les fermes de semences
- les établissements semenciers agréés
- les entreprises de semences
- les associations régionales de semences



## MEMBRE AFFILIÉ DU SECTEUR DES SEMENCES

(aucun droit de vote, sauf dans certaines circonstances)

Entreprises qui ne détiennent pas d'actifs qui soutiennent la chaîne de valeur du secteur des semences, mais qui peuvent exercer d'autres activités au sein du secteur. Les organisations affiliées ainsi que les partenaires et fournisseurs internationaux feront partie de cette catégorie.



## MEMBRE PROFESSIONNEL DU SECTEUR DES SEMENCES

(aucun droit de vote, sauf dans certaines circonstances)

Professionnels qui offrent des services de soutien ou de contrôle de la qualité.

### Cette catégorie comprend entre autres :

- les analystes de semences
- les trieurs
- les opérateurs
- les inspecteurs de semences agréés
- les consultants
- les producteurs de semences
- les sélectionneurs de plantes

## Points importants pour les membres

**Maintien du statut de membre au moment de la création de Semences Canada** – Les membres actuels des organisations de semences qui fusionnent deviendront membres de Semences Canada au moment de la fusion.

**Droits acquis quant aux droits d'adhésion** – Le barème des droits initial reflètera les droits que les membres paient actuellement aux organisations qui fusionnent. Si un membre paie des droits à plusieurs organisations, les droits qu'il paiera correspondront au total des droits payés pour l'exercice le plus récent.

**Droits d'adhésion des nouveaux membres** – Les nouveaux membres devront présenter une demande d'adhésion et payer les droits qui seront fixés par le conseil d'administration de Semences Canada.

**Reconnaissance professionnelle** – Certaines professions (p. ex., analyste de semences et sélectionneur de plantes) exigent de la formation et du développement professionnel pour être reconnu ou pour maintenir une reconnaissance au sein de la profession. Ces exigences seront respectées au sein de Semences Canada.



PLAN D'AFFAIRES  
PAGES 9 ET 11



FOIRE AUX QUESTIONS  
PAGES 7 ET 8

# STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La gouvernance de Semences Canada est axée sur l'inclusion d'une représentation régionale et sectorielle, de fonctions relatives aux politiques et à la réglementation, et de pratiques exemplaires en matière de gouvernance.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de **15 administrateurs** (qui passera plus tard à un conseil élu de 11 administrateurs).

La structure du conseil assurera que **TOUS** les segments de la chaîne de valeur des semences au pays sont représentés et entendus.

→ **PLAN D'AFFAIRES**  
PAGES 12 À 15

**AU MOINS UN REPRÉSENTANT DE CHACUNE DES SEPT RÉGIONS DE SEMENCES CANADA**



**AU MOINS UN REPRÉSENTANT DE CHACUN DES QUATRE SEGMENTS DE LA CHAÎNE DE VALEUR.**



SÉLECTIONNEURS



COMMERCE DES SEMENCES



PRODUCTEURS



ANALYSE DE SEMENCES

## COMITÉ DE CERTIFICATION DES SEMENCES

Composé de membres qui ont de l'expérience en production de semences et en ce qui concerne les questions de réglementation et de certification connexes. La supervision des futures mises à jour des exigences de la *Circulaire 6* sera l'une des principales fonctions de ce comité.

→ **PLAN D'AFFAIRES**  
PAGES 12, 16 ET 17

## COMITÉ DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Composé d'administrateurs et de membres additionnels qui ont de l'expérience en matière de politiques, de défense des intérêts, de communication et d'affaires publiques.

→ **PLAN D'AFFAIRES**  
PAGES 12, 18 ET 19

## COMITÉ DES ANALYSES DE SEMENCES ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Composé de personnes qui ont de l'expérience en analyse de semences et en contrôle de la qualité. Ce comité formulera des recommandations sur les questions relatives à l'analyse des semences, à la formation continue et à d'autres questions.

→ **PLAN D'AFFAIRES**  
PAGES 12, 20 ET 21

## STRUCTURE DE SERVICES

Semences Canada continuera d'offrir les 36 services que les organisations qui fusionnent offrent actuellement. Ces services seront fournis au moyen d'un guichet unique pour améliorer l'efficacité et la convivialité pour les membres.

### Semences Canada offrira deux types de services :

**Services aux membres** – Les services liés aux communications, aux programmes de développement professionnel et à la défense des intérêts seront offerts exclusivement aux membres de Semences Canada.

**Services aux clients** – Les services liés à la réglementation et aux activités du secteur des semences (p. ex., certification de cultures semencières, accréditation ESE et formation pour les activités de contrôle de la qualité des semences) et les services non liés aux semences (p. ex., la certification biologique) seront offerts à tous. À l'avenir, il ne sera pas nécessaire d'être membre de Semences Canada pour accéder à ces services.



→ **PLAN D'AFFAIRES**  
PAGES 9, 11 ET 25

? **FOIRE AUX QUESTIONS**  
PAGES 16 ET 17

## FINANCES ET DROITS

Semences Canada réunira les ressources financières de cinq associations. Elle sera financée par les frais de service et les droits d'adhésion.

Les membres des cinq organisations qui fusionnent paieront, à la création de Semences Canada, les mêmes droits d'adhésion qu'ils payaient antérieurement. Il n'y aura donc initialement aucun changement. Un barème des droits permanent et équitable devrait être établi pendant les deux premières années d'exploitation de Semences Canada.



→ **PLAN D'AFFAIRES**  
PAGES 9, 29 ET 30

? **FOIRE AUX QUESTIONS**  
PAGES 18 À 20

## VOTRE VOTE COMPTE

Vous avez un droit de vote pour chaque organisation fondatrice dont vous êtes membre en règle. Lisez les documents de ratification et communiquez avec votre association ou organisation de semences pour toute question concernant le processus de vote.

## VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS?

Visitez [www.seedsynergy.net](http://www.seedsynergy.net) ou participez à l'un des **webinaires** à venir.

## RENSEIGNEZ-VOUS VOTEZ

ET CONTRIBUEZ À DÉFINIR L'AVENIR DU  
SECTEUR DES SEMENCES DU CANADA